

Projet de loi S-211

*Loi visant à lutter contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* (la Loi)

**Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement**

**Rapport annuel pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2024**

## Structure, activités et chaînes d'approvisionnement

Le présent rapport a été préparé conformément à l'article 11 de la **Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement** (la « Loi ») et décrit les mesures que nous avons prises au cours de l'année se terminant le 31 décembre 2024 pour prévenir et réduire le risque de travail forcé ou de travail des enfants dans le cadre de nos activités.

L'utilisation des termes « nous », « notre », « nos », et « la compagnie » réfèrent à Rolf C. Hagen Inc. (« Hagen »).

Hagen est une compagnie privée fondée en 1955 et constituée en vertu de la loi sur les sociétés commerciales canadiennes, dont le siège social se trouve à Montréal, Québec, Canada.

Hagen est une organisation mondiale avec des filiales au Canada, aux États-Unis, en Allemagne, au Royaume-Uni, en Malaisie et en Argentine.

Nous sommes l'un des principaux fabricants et distributeurs d'aliments pour animaux de compagnie et de produits spécialisés.

Notre succès est fondé sur les éléments de base suivants qui contribuent à notre objectif d'améliorer la qualité des soins des animaux de compagnie dans le monde : l'innovation, le design et la qualité.

En ce qui concerne la qualité, Hagen s'engage à prévenir le travail forcé et le travail des enfants dans ses activités et ses chaînes d'approvisionnement. Nous ne tolérons pas le travail des enfants, le travail forcé ou toute autre forme d'esclavage et nous nous attendons à ce que nos fournisseurs partagent notre engagement envers des pratiques commerciales éthiques et responsables et qu'ils soutiennent nos valeurs.

---

Nos fournisseurs mondiaux fabriquent nos gammes de produits, lesquelles peuvent être consultées au [www.hagen.com](http://www.hagen.com) et sont destinées aux catégories d'animaux de compagnie suivantes :

- Chiens
- Chats
- Aquariophilie

- Oiseaux
- Petits animaux
- Reptiles

Nous commandons également des produits. Nous avons des relations de longue date avec la plupart de nos fournisseurs. Ces relations sont régies par des contrats négociés et/ou des bons de commande.



*(Nombre de fournisseurs avec plus de 1 000 CAD en achats pour l'année se terminant le 31 décembre 2023)*

Au Canada, nos 20 meilleurs fournisseurs comptent pour 88,9 % de nos ventes totales.

Mondialement, nos 20 meilleurs fournisseurs comptent pour 88,1 % de nos ventes totales.

D'autres détails sur les catégories de produits qui composent les biens approvisionnés :

- Chiens – nourriture et gâteries, accessoires de promenade, accessoires de bien-être et de nourrissage, jouets
- Chats - nourriture et gâteries, accessoires de bien-être et de nourrissage, jouets
- Aquariophilie – nourriture, accessoires, habitats, et produits connexes d'entretien
- Oiseaux – nourriture, suppléments et gâteries, accessoires de bien-être et de nourrissage, jouets

- Petits animaux – nourriture, suppléments et gâteries, accessoires de bien-être et de nourrissage, jouets
- Reptiles – nourriture, suppléments et gâteries, accessoires de bien-être et de nourrissage, habitats, et produits connexes d’entretien
- Général – matériaux d’emballage

RESPONSABLE DE LA CHAÎNE D’APPROVISIONNEMENT : Équipe d’approvisionnement mondial

## **Politiques et processus de diligence raisonnable en ce qui a trait au travail forcé et au travail des enfants**

### **Politiques**

Nous bâtissons des relations fondées sur la confiance mutuelle, la communication des attentes, l’alignement des objectifs, et la coopération, et sommes déterminés à travailler avec nos fournisseurs. Les pratiques d’approvisionnement responsable de Hagen sont régies par les politiques dans notre guide des fournisseurs.

Notre guide des fournisseurs représente la base de nos relations avec les fournisseurs et constitue le modèle de nos attentes et de nos exigences. Le guide des fournisseurs fournit une structure pour aider les fournisseurs, nouveaux comme anciens, à comprendre comment faire affaire avec Hagen. *Les pratiques concernant le travail forcé et le travail des enfants sont abordées dans la section 2 de notre guide des fournisseurs.*

Les politiques et les processus dans le guide des fournisseurs s’appliquent à tous les fournisseurs de Hagen et sont applicables à toutes les installations Hagen, à moins d’indication contraire.

Nous croyons que la collaboration étroite et l’engagement avec nos fournisseurs favorisent également une atténuation constructive des risques liés au travail forcé et au travail des enfants dans l’ensemble de notre chaîne d’approvisionnement.

### **Diligence raisonnable**

La diligence raisonnable est effectuée à l’aide de vérification et de surveillance. Hagen peut prendre des mesures, telles que des vérifications sur place, annoncées ou non, d’usine de fabrication, pour vérifier la conformité avec nos normes de responsabilités sociales et environnementales stipulées dans notre guide des fournisseurs. Les fournisseurs doivent maintenir sur place toute documentation nécessaire pour démontrer leur conformité avec nos normes sociales et environnementales, et doivent fournir aux représentants Hagen l’accès

complet aux usines de fabrication, aux dossiers du personnel, aux dossiers de fabrication, ainsi qu'aux membres du personnel pour des entrevues confidentielles en lien avec les visites de vérification.

Hagen accepte les vérifications effectuées par des programmes de vérification de tierces parties reconnues internationalement.

Bien que Hagen ne limite pas la capacité d'un fournisseur de choisir un programme de vérification approprié, il peut survenir des situations où nous recommandons ou exigeons un programme de vérification spécifique.

### **Conformité**

Tous les fournisseurs doivent être en mesure de démontrer qu'ils sont conformes à notre code de conduite des fournisseurs.

Pour nous aider à surveiller le large réseau de fournisseurs, ces derniers ne doivent pas utiliser des sous-contractants pour fabriquer des produits ou des composants de produits pour Hagen sans divulguer leurs intentions de le faire, et seulement après que le sous-contractant a démontré adéquatement être conforme aux exigences stipulées dans notre guide des fournisseurs. Le fournisseur et le sous-contractant sont mutuellement responsables d'implanter et de maintenir un système de gestion de la qualité qui respecte et se conforme aux exigences stipulées dans notre guide des fournisseurs.

RESPONSABLE DE LA SUPERVISION DES POLITIQUES ET DES PROCESSUS DE DILIGENCE  
RAISONNABLE : Service mondial de l'assurance de la qualité

### **Risques et mesures correctives**

Les étapes ci-dessus, dans les sections *Politiques* et *Diligence raisonnable*, constituent le moyen pour Hagen d'évaluer et de gérer le risque de travail forcé ou de travail des enfants.

À notre connaissance, notre chaîne d'approvisionnement ne recourt pas au travail des enfants, et aucun cas de travail forcé ou de travail des enfants n'a été identifié lors des vérifications. De ce fait, aucune mesure corrective n'a été prise.

À notre connaissance, il n'y a pas eu de perte de revenus chez des familles vulnérables; donc, aucune mesure supplémentaire n'a été prise à cet effet.

**Actions correctives** – Les fournisseurs sont tenus de prendre les actions correctives nécessaires pour remédier rapidement à toute non-conformité, y compris la préparation et la présentation

expéditives d'un plan d'actions correctives et d'actions préventives, tel que stipulé dans le guide des fournisseurs, pour le Service mondial de l'assurance de la qualité de Hagen.

**Conséquences** – Les fournisseurs sont fortement encouragés d'aller au-delà des lignes directrices de Hagen et de promouvoir l'amélioration continue dans l'ensemble de leurs activités. S'il est établi qu'un fournisseur enfreint notre code de conduite des fournisseurs, nous prendrons des mesures pour adresser l'infraction, y compris mettre fin à sa relation d'affaire avec Hagen.

## **Formation et évaluation de l'efficacité**

Le guide des fournisseurs est révisé périodiquement pour nous assurer que ses objectifs sont atteints et pour recommander des améliorations jugées nécessaires dans le but de fournir une amélioration continue de la qualité.

Nous visons à améliorer nos stratégies d'approvisionnement éthique en révisant nos politiques et nos processus à l'aide des conseils d'organisations internationales reconnues.

Aucune action supplémentaire n'a été prise pour évaluer notre efficacité dans la prévention et la réduction du risque de travail forcé et de travail des enfants au sein des activités et des chaînes d'approvisionnement de Hagen.

## **Attestation**

La présente déclaration est faite en vertu du projet de loi S-211, [Loi visant à lutter contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement](#) pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2024. Il a été publié au nom de Rolf C. Hagen Inc. et approuvé par le conseil d'administration de Rolf C. Hagen Inc.

Conformément aux exigences de la , [Loi visant à lutter contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement](#) (la « Loi »), et en particulier de l'article 11 de celle-ci, j'atteste, en ma qualité de directeur, que j'ai examiné les informations contenues dans le rapport au nom de l'entité Rolf C. Hagen Inc. mentionnée ci-dessus. D'après ce que je sais, et après avoir fait preuve de diligence raisonnable, j'atteste que les renseignements contenus dans le rapport sont véridiques, exacts et complets à tous égards importants aux fins de la Loi, pour l'année de déclaration indiquée dans le présent rapport.

Rolf C. Hagen Inc.

Par: B. Rogers

J'ai le pouvoir d'engager Rolf C. Hagen Inc.

NOM: BRADLEY C. ROGERS

TITRE: ADMINISTRATEUR

DATE: LE 22 MAI 2025

Signature: *B. Rogers*

B. Rogers (May 23, 2025 16:46 EDT)

Email: brad.rogers@rchagen.com

# 2024 12 Hagen report on modern slavery - FR

Final Audit Report

2025-05-23

Created:	2025-05-22
By:	Loukia Danielidis (loukia.danielidis@rchagen.com)
Status:	Signed
Transaction ID:	CBJCHBCAABAAJYIbh0uk3ceszUIM0q4mgl1L98J0tES6

## "2024 12 Hagen report on modern slavery - FR" History

 Document created by Loukia Danielidis (loukia.danielidis@rchagen.com)


2025-05-22 - 8:28:20 PM GMT

 Document emailed to brad.rogers@rchagen.com for signature

2025-05-22 - 8:28:50 PM GMT

 Email viewed by brad.rogers@rchagen.com

2025-05-23 - 8:45:55 PM GMT

 Signer brad.rogers@rchagen.com entered name at signing as B. Rogers

2025-05-23 - 8:46:19 PM GMT

 Document e-signed by B. Rogers (brad.rogers@rchagen.com)

Signature Date: 2025-05-23 - 8:46:21 PM GMT - Time Source: server

 Agreement completed.

2025-05-23 - 8:46:21 PM GMT